

## Compte-rendu Réunion 6

### Structuration de la pêche sur l'Ecopole du Val d'Allier

#### MARDI 13 JANVIER A 18H30 à Pérignat sur Allier

#### Liste des personnes présentes :

BENQUEY	Bob	MAINGOT	Olivier
CREGU	Alexandre	MANTIN	Didier
DASILVA	Virgilio	MICLET	Mickaël
DEBAINE	Yvon	MONCHALIN	Christian
DOBLER	Fabien	TRINQUART	Adrien
DOMAS	David	BORTOLI	Luc
FOUILLIT	Alain	LUTAU	Jean-Marie
HEREDIA	Romain	CEYRAT	Pascal

#### Personnes excusées :

TOURRET	Franck	NOWIK	Jean-Luc
---------	--------	-------	----------

Claire précise qu'elle a eu quelques échanges avec Débotte Mickaël qui était présent à la dernière réunion et qui ne pense pas s'impliquer davantage.

### I. Poursuite de la réglementation

Le projet de réglementation vu la dernière fois est repris. Ci-dessous les principales modifications et évolutions :

- Pas de distinction en zonage ni en semaine entre les carapistes et les float-tube. On se donne une année pour voir comment la cohabitation se fait et le règlement s'ajustera en fonction des besoins : une alternance ou une zone interdisant les lignes tendues pourront-être mis en place plus tard.
- Obligation de back lead pour les lignes tendues carapistes en journée
- Rajouter un paragraphe sur le respect entre les carapistes et les float-tubes
- Validation du système de bague pour le contrôle des poissons
- Mettre en place un carnet déclaratif pour évaluer la ressource piscicole (voir pour mettre en place des contre-parties (ex : rabais sur le prix de la carte en N+1 si informations transmises). Autre idée : mettre en place des questionnaires en ligne, outil facebook sur lequel les pêcheurs peuvent poster leurs photos
- L'association doit-être dynamique et proposer des journées à thème notamment pour éradiquer les espèces invasives (poissons chats, écrevisses américaines, tortue de Floride) : journée du poisson chat ou journée de l'écrevisse Américaine qui peut faire des dégâts sur les frayères (jusqu'à l'étude piscicole souhait de ne pas autoriser la pêche à l'écrevisse car difficile de faire la distinction entre écrevisse américaine et patte grêle qui est protégée). Lors de ces journées, il sera possible de mettre en place des nasses pour écrevisses

- Un vote est organisé pour trancher la question des BBQ : les réchauds et BBQ sur pieds sont autorisés pour les personnes ayant la carte de pêche uniquement (annuelle et journalière). Les réchauds et BBQ sont autorisés uniquement autour de la zone de pêche (interdiction sur les bords de l'Allier ou sur les autres parties du site).
- Débat sur la régulation des cormorans : voir avec la DDT la règlementation et la possibilité de tirer certains cormorans si l'impact des oiseaux est vraiment fort sur la zone de pêche.

## II. Echange avec M. Buche – Président du SEAT

M. Buche intervient en réunion afin de présenter la décision des élus du SEAT suite à la demande des pêcheurs, notamment par rapport au projet d'aménagement et le périmètre de pêche proposé.

- Il est proposé de valider dans un premier temps uniquement la zone sous-le-torre. La zone du nord de Bellerives est retirée du périmètre mais il précise qu'en fonction du bilan de cette année test et du besoin des pêcheurs, le périmètre pourra-être retravaillé et la question de la mise en pêche du Nord de Bellerive rediscutée.

- Par rapport à la surface proposé initialement il a été décidé de faire un effort et d'élargir le périmètre sous-le-torre (périmètre qui va jusqu'à la pointe sous l'esplanade à l'est) et qui va jusqu'à la parcelle au Sud (exclusion de l'îlot). La surface en pêche sera d'environ 10ha contre 7 ha prévus initialement.

- L'ensemble des aménagements proposés sont validés par les élus et par la LPO

- Il est cependant proposé de travailler en priorité sur l'aménagement des places de parkings à l'extérieur du site. Si cela est nécessaire une zone de parking après l'actuelle entrée des fines pourra-être décalée et un parking organisé.

- Concernant le projet de restauration / vente de carte de pêche, il est proposé d'attendre l'ouverture de la pêche afin de mieux identifier les besoins et de structurer une offre d'activité réfléchi. Nous rechercherons ensuite le porteur de projet qui correspondra le mieux aux attentes. D'autre part cela nous laisse le temps d'identifier le point le plus stratégique pour mettre en place cet aménagement.

- Jean-Pierre Buche précise la localisation du projet de pont et la vision politique de l'Ecopole du Val d'Allier. Il explique que ce sont les élus des deux Communautés de Communes, Mond'Arverne Communauté et Billom Communauté qui orientent politiquement le projet et qui décident de sa mise en place. La LPO est un partenaire historique mais ils ne sont pas les décideurs. Le retour qui vient d'être fait est la conclusion d'une discussion entre élus qui a été argumentée en fonction des retours des pêcheurs et du positionnement de la LPO.

**PROCHAINE REUNION :  
MARDI 27 FEVRIER A 18H30**

**SALLE POLYVALANTE DE PERIGNAT SUR ALLIER**